



Recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour une stratégie décennale en faveur de « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms »

La stratégie française 2020 – 2030

Une volonté affirmée et des objectifs ambitieux pour lutter contre l'antitsiganisme et agir en faveur de l'inclusion des gens du voyage et des personnes considérées comme Roms, dans le respect des lois de la République

En France où le ciblage ethnique des politiques publiques n'est pas permis, la définition des populations roms donnée par l'Union européenne recouvre deux types de populations : **les gens du voyage**, citoyens français au mode de vie nomade ou semi-nomade (entre 350 000 et 500 000 personnes) ; **les populations originaires d'Europe centrale et de l'Est vivant dans des campements et bidonvilles** (environ 13 000 personnes aujourd'hui).

En réponse à la recommandation européenne demandant à chaque État membre d'adopter une stratégie décennale, les autorités françaises ont adressé en janvier 2022 la stratégie nationale 2020 – 2030. Elle est structurée autour de **3 objectifs ambitieux** :

1

Lutter contre le racisme anti-roms ou « antitsiganisme »

Les populations visées par la recommandation européenne sont diverses mais ont toutes un point commun : le racisme et les discriminations dont elles sont l'objet. Ce racisme anti-roms ou « antitsiganisme » a une histoire et des formes spécifiques. **La reconnaissance et la lutte contre ce racisme est au cœur de la recommandation européenne.** La stratégie française reprend cette priorité et en fait son premier objectif.

2

Améliorer les conditions de vie et l'inclusion des gens du voyage

Les gens du voyage français aspirent pour beaucoup à une vie nomade ou semi-nomade. Le 2^e objectif de la stratégie nationale vise à **leur permettre de réaliser au mieux ce mode de vie**, à travers notamment le développement des aires d'accueil et des terrains familiaux, la reconnaissance de la caravane comme logement, ou encore le renforcement du dialogue entre les pouvoirs publics et les gens du voyage.

3

Accélérer la résorption des bidonvilles où vivent des ressortissants intra-européens en situation précaire

La recommandation européenne reconnaît explicitement la mobilité de citoyens européens roms s'établissant dans des États membres autres que leur pays d'origine (ou y séjournant temporairement) et se trouvant en situation de vulnérabilité. Le 3^e objectif de la stratégie vise à **accélérer la politique humaine et pragmatique engagée en 2018** en faveur de la résorption des bidonvilles où vivent ces populations.

¹ Aux termes de la recommandation, « le terme générique de « Roms » englobe les personnes d'origine rom les plus diverses, telles que : les Roms, les Sintis, les Kalés, les Romanichels, les Bayaches/Roudars. Il englobe également des groupes tels que les Ashkalis, les Égyptiens, les Yéniches, les Doms, les Loms, les Roms et les Abdals, de même que les « Voyageurs », comprenant les Travellers ou les populations désignées sous le vocable administratif de « Gens du voyage », ainsi que les personnes qui se désignent elles-mêmes comme gitans, tziganes ou tziganes, sans nier les caractéristiques particulières de chaque groupe. »

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021H0319\(01\)&from=PT](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021H0319(01)&from=PT)

Des avancées au cours de la décennie 2010 – 2020

Concernant les gens du voyage

- **Abrogation du statut administratif spécifique** pour les gens du voyage
- Une meilleure **prise en compte des terrains familiaux locatifs**
- **Refondation de la commission nationale consultative des gens du voyage**
- Reconnaissance par le Président de la République de la **responsabilité de l'État français dans l'internement des nomades entre 1940 et 1946**

Concernant les ressortissants des pays membres de l'UE en situation de précarité

- **Transformation en profondeur de l'action publique avec un changement de méthode** et un objectif de résorption des bidonvilles
- **Doublement du budget dédié** aux actions de résorption avec accompagnement vers l'insertion (**8 millions €**)
- Sur 2019 – 2020, 2 500 personnes relogées grâce à ces actions, 3 000 enfants accompagnés vers l'école

Principales mesures de la stratégie 2020 – 2030

Lutte contre l'« antitsiganisme »

- ✓ **Reconnaître et nommer le racisme anti-roms** (organisation d'un événement européen en 2022)
- ✓ **Former les personnels** de l'administration
- ✓ Sensibiliser **les publics scolaires**
- ✓ Mettre en place **une veille sur les discours et discriminations** contre les gens du voyage et les populations roms ou considérées comme telles

Gens du voyage

- ✓ Soutenir **le développement des terrains familiaux locatifs**
- ✓ Prendre en compte l'environnement et la localisation des **aires d'accueil**
- ✓ Engager une réflexion sur **le statut de la caravane**
- ✓ Faciliter la **scolarisation**
- ✓ Poursuivre le soutien du programme national de **médiation sanitaire**
- ✓ Conforter les partenariats et les **actions dans les domaines culturel et mémoriel**
- ✓ Poursuivre **le dialogue et la concertation** entre les pouvoirs publics et les représentants des voyageurs dans le cadre de la Commission nationale consultative des gens du voyage

Citoyens européens en bidonvilles

- ✓ Dans chaque territoire concerné **une feuille de route avec un objectif de résorption complète d'ici 2030**
- ✓ Une **plateforme numérique** pour les acteurs de la résorption
- ✓ **Sécuriser les conditions de vie** des personnes en bidonvilles (eau, incendies, déchets...)
Garantir **un accès effectif à l'école** pour les 5 000 enfants en bidonvilles
- ✓ Proposer des programmes **d'accès à l'emploi adaptés**
- ✓ Trouver **des réponses adaptées aux mobilités pendulaires**, notamment liées au **travail saisonnier**
- ✓ Lutter contre les situations **d'emprise et de traite des êtres humains**
- ✓ Favoriser la **citoyenneté**

Une élaboration concertée, un suivi resserré

Pilotée par la Dihal, en lien avec le Secrétariat général aux affaires européennes, l'élaboration de la [stratégie française](#) a fait l'objet d'une **concertation avec les parties prenantes** (administrations d'État, collectivités territoriales, société civile, personnes concernées, Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGDV), Commission nationale de la résorption des bidonvilles). Après **validation interministérielle**, le document final a été transmis début février 2022 par les autorités françaises à la Commission européenne. Sa mise en œuvre sera suivie sur la base d'une série d'indicateurs de résultats ou d'activités, avec **remise d'un rapport annuel**.